

# Flash Infos n°16-04

1<sup>er</sup> juin 2016

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

[www.snapseducation.fr](http://www.snapseducation.fr)



## **PPCR<sup>1</sup> validé au MENESR** **Le SNAPS revendique sa** **transposition immédiate aux** **PTP sport**



Les conditions d'application du PPCR, que le gouvernement s'est engagé à mettre en place courant de l'année 2016, viennent d'être finalisées et validées pour les professeurs certifiés et agrégés du MENESR<sup>2</sup>.

Vous trouverez, en annexes, les nouvelles grilles indiciaires qui seront mises en place entre le 1/01/2017 et le 1/01/2020.

Le SNAPS revendique l'ouverture immédiate de négociations sur la transposition prévue de ces avancées aux PTP (PS, CEPJ et CTPS) du MJS tel que cela est prévu dans le PPCR.

Deux solutions sont possibles :

- ☛ transposition à l'identique du MENESR ;
- ☛ intégration de tous les PS et CEPJ dans le corps des CTPS réorganisé en trois grades (CN culminant à l'indice brut 1015, HC à la HEA et CE à la HEB).

**Les professeurs certifiés accèdent à la HEA<sup>3</sup> et les agrégés à la HEB<sup>4</sup>.**

Les nouvelles grilles des professeurs certifiés et assimilés (dont les PEPS) et des agrégés seront :

- ☛ dotées d'un 3<sup>ème</sup> grade (classe exceptionnelle) culminant à la HEA pour les certifiés (comme les agrégés aujourd'hui) et à la HEB pour les agrégés ;
- ☛ revalorisées :
  - pour les certifiés : 1<sup>er</sup> échelon CN INM<sup>5</sup> 390 contre 342 ; 11<sup>o</sup> CN INM 673/658 ; 7<sup>o</sup> HC INM 821/783 ; 4<sup>o</sup> CE 830 (avancement normal) et 7<sup>o</sup> CE INM 972 (échelon spécial) ;
  - pour les agrégés : 1<sup>er</sup> échelon CN INM 450 contre 379 ; 11<sup>o</sup> CN INM 830/821 ; 7<sup>o</sup> HC INM 972/963 ; 7<sup>o</sup> CE INM 1067.

**Transposition aux corps des PTP JS.**

Suite à l'échec de la revalorisation des corps de PS et CEPJ, Patrick KANNER a obtenu la garantie du ministère de la fonction publique que les PTP JS de son ministère seraient revalorisés à l'identique des enseignants dès que ces revalorisations seraient arrêtées.

Le SNAPS demande donc l'ouverture immédiate de négociations afin que cette transposition soit réalisée d'ici la fin de l'année soit à l'identique du MENESR, soit au travers d'une fusion entre les 3 corps de PTP JS (PS, CEPJ et CTPS) en raison de leur petit nombre. Cette hypothèse n'a de sens que si les bornes indiciaires sont celles qui viennent d'être décidées pour les agrégés.

<sup>1</sup> Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

<sup>3</sup> Hors échelle A (indice nouveau majoré [INM] 963 aujourd'hui 972 en 2020)

<sup>4</sup> Hors échelle B (indice nouveau majoré [INM] 963 aujourd'hui 972 en 2020)

<sup>5</sup> Indice Nouveau Majoré.



**Votez et faites voter UNSA/Education aux élections du CTM JS du 30/06/16.**  
**Les CTS devront prendre toutes leurs dispositions pour voter par**  
**correspondance entre le 15 et le 25/06/16.**